

NOTE DE SERVICE N°17

DE: Guy JANSSEN

A: Tout le personnel de GDTech

CONCERNE:

Jours fériés légaux 2016

En 2016, les jours fériés légaux sont les suivants :

1er janvier : Nouvel An

28 mars : Lundi de Pâques

6 mai : Récupération du 1^{er} mai (Fête du travail)

5 mai : Ascension

16 mai : Lundi de Pentecôte

21 juillet : Fête Nationale

15 août : Assomption

27 septembre: Fête de la Communauté Française (**à prendre au choix**)

1^{er} novembre : Toussaint

11 novembre : Armistice

26 décembre : Récupération du 25 décembre (Noël)

Pour rappel, une demande de congé n'est pas nécessaire pour ces jours fériés.

Par contre, si vous travaillez ces jours-là, faites le clairement ressortir sur votre relevé d'activité et prévenez le responsable de la gestion des congés. Ces jours fériés travaillés, et donc à récupérer en congé, seront ainsi correctement comptabilisés.

De même, pour le 27 septembre qui est à prendre au choix, merci de préciser la date effective de prise de ce congé.

Guy JANSSEN,
Administrateur-Délégué